

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue Victor Prost et dans la rue des Bateliers à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de toiture. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue Victor Prost, rue des Bateliers**
Début : **Mardi 6 décembre 2022 à 07h00**
Fin : **Vendredi 23 décembre 2022 à 16h00**
Motif : Travaux de réaménagement
Règlement : GRE-279-2022

Grevenmacher, le 2 décembre 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carine Majerus

Le bourgmestre




Léon Gloden